

Appel à projet Clim@Villes, EUTOPIA Interreg France – Wallonie - Flandres

Pour l'adaptation climatique des petites villes



1. Objectifs de l'appel à projets Clim@Villes :

Clim@Villes est un **programme transfrontalier** qui réunit des villes françaises, flamandes et wallonnes qui partagent **un destin commun face au changement climatique**, du fait de leurs liens géographiques et historiques.

Dans les Hauts-de-France, 63% des communes sont en effet exposées à des risques climatiques, un chiffre qui atteint 81 % pour le Pas-de-Calais et 95 % pour le Nord. 6 communes sur 10 sont concernées par le risque inondation, soit 2.2 millions d'habitants.

En Flandre occidentale, les impacts du changement climatique constituent un enjeu majeur pour le territoire et s'inscrivent au cœur des priorités du plan pluriannuel provincial 2026-2031. Province côtière densément peuplée et largement située en zones basses, la Flandre occidentale est confrontée à des périodes accrues de sécheresse, à des précipitations plus intenses avec un risque d'inondations, ainsi qu'à une pression croissante sur la biodiversité, avec des impacts directs sur la santé, l'économie et la qualité du cadre de vie.

Ces défis climatiques sont étroitement liés aux enjeux de développement territorial, en particulier dans les petites villes, qui jouent un rôle structurant pour les zones rurales environnantes. Dans ce contexte, la Province soutient le développement de petites villes attractives, connectées et climato-résilientes.

Le projet Clim@Villes s'inscrit pleinement dans cette dynamique en accompagnant les petites villes dans la mise en œuvre de projets concrets d'adaptation climatique, contribuant ainsi à renforcer la résilience territoriale, l'attractivité et la qualité de vie.

Depuis mai 2024, les partenaires de Clim@Villes s'attellent donc à tisser un **réseau de petites villes** pour renforcer leur résilience, à travers **des solutions fondées sur la nature**, telles que la désimperméabilisation, la renaturation, la gestion écologique des eaux pluviales et le rafraîchissement urbain.

Source : UICN



Les solutions fondées sur la nature – SFN :
 D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.* En s'appuyant sur les fonctionnalités naturelles des milieux, elles favorisent donc une plus grande résilience des territoires. Pour répondre défis climatiques, **les solutions fondées sur la nature** s'avèrent moins coûteuses et souvent plus résilientes que les solutions traditionnelles de construction d'ouvrages défensifs, à fort investissement. Dans certains cas une complémentarité pourra être trouvée entre les deux.

Dans un premier temps, **7 projets prototypes**, à St Omer, Bergues (2 projets), Hazebrouck, Kuurne, Diksmuide et Izegem, ont été identifiés pour mobiliser les habitants et acteurs locaux autour des vulnérabilités de leur territoire et l'expérimentation de solutions innovantes, face aux risques d'inondation, de sécheresse, mais aussi de perte de biodiversité ou d'îlots de chaleur.

Forts de ce premier retour d'expériences, ainsi que des ateliers thématiques et visites d'inspiration organisés au sein du programme, 6 partenaires du programme lancent chacun **un appel à projets**, sous la coordination d'Espaces naturels régionaux, pour accompagner **vingt-cinq projets de la région transfrontalière** sur des projets d'adaptation climatiques.

L'objectif de ce dernier est de développer **des méthodologies et outils** qui auront suffisamment fait leur preuve pour être attractifs et **facilement répliquables** dans d'autres villes du territoire transfrontalier. **Espaces naturels régionaux – ENRx** - accompagnera **4 projets** de la Région Hauts-de-France qui pourront **bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage** et **participer au réseau transfrontalier** d'échange de pratiques.

2. Qui peut candidater (territoires éligibles) ?

- Des petites communes allant jusqu'à 3500 habitants de la Région hauts de France ;

- Des candidatures communes avec un EPCI pourront être présentées en fonction des compétences mobilisées par le projet ;
- Autres porteurs de projets sur ces territoires disposant d'une maîtrise foncière ou d'usage.

3. Pourquoi répondre à l'Appel à projets Clim@Villes ?

Les communes lauréates pourront bénéficier de :

- **Un appui à l'implication des habitants** pour une meilleure appropriation des enjeux et des solutions fondées sur la nature qui seront mises en œuvre ;
- Une **assistance à maîtrise d'ouvrage** sous forme de prestation pour une étude préalable (programmation) ou une étude opérationnelle, en fonction de l'état d'avancement du projet, pour des projets à réaliser ;
Les travaux et investissements ne sont pas financés dans le cadre du programme Clim@Villes, mais plusieurs institutions ayant des politiques et des financements sur ce thème (Agence de l'eau, ADEME, Cerema, Région Hauts de France,...) sont associées aux activités du programmes et au processus de sélection de façon à faciliter les opportunités de financements ;
- **Des outils méthodologiques** co-produits et de participation en ligne pour les habitants ;
- Une **mise en réseau** avec d'autres collectivités de la région **transfrontalière** porteuses de projets et l'accompagnement du programme par un comité d'experts, facilitant les échanges de pratiques, la formation, le conseil et la montée en qualité des projets.

4. Critères d'éligibilité et de sélection

Pour être recevables, les candidatures devront répondre aux **prérequis suivants** :

- **Identification des vulnérabilités climatiques** : Le projet doit répondre à plusieurs vulnérabilités climatiques identifiées (ilots chaleur, inondations, ruissellements, coulées de boues, sécheresse, retrait-gonflement d'argile, perte de biodiversité, les conséquences socio-économiques, de bien-être et de santé qui en découlent ...) ;
- **Engagement collectif et portage politique** : engagement des porteurs de projets qui en assureront la faisabilité juridique, financière et technique (maîtrise foncière ou d'usage, crédits projetés etc...) ;
- **Faisabilité du projet dans le temps du programme (Juillet 2026 et octobre 2027)** : Le projet est-il réalisable dans le temps imparti ? Sinon, pensez-vous pouvoir démarrer la phase opérationnelle dans ce temps ? les ressources et compétences nécessaires sont-elles identifiées ?
- **Participation des habitants et usagers et implication des autres parties concernées (services de l'Etat, Chambres consulaires, associations,...)** : Une démarche participative est requise pour permettre aux habitants et usagers de s'approprier les enjeux, identifier leurs besoins et coconstruire les solutions ;
Expliciter le rôle de la commune ou du porteur de projet et les besoins d'accompagnement sur cette thématique.
- **Projet intégré** : Le projet doit être pensé en cohérence avec une stratégie d'adaptation climatique pouvant intégrer le cycle de l'eau ou les fonctionnalités écologiques des écosystèmes à une échelle plus large, du lieu de vie, de la ville, de l'unité paysagère (dans

le cadre notamment de documents de planification, comme le PCAET, un plan de paysage, SAGE, PAPI, ...)

- **Plus-Value transfrontalière** : Les candidats à l'appel à projets s'engagent à participer aux activités organisées dans le cadre du projet pour favoriser la constitution d'un réseau transfrontalier d'échanges de pratiques (participation à au moins 2 événements transfrontaliers parmi les ateliers thématiques, visites d'inspiration, ou autres événements transfrontaliers, facilitation du partage de données et retours d'expériences) ;

Les candidatures seront évaluées plus spécifiquement en fonction des critères suivants :

- **Réponse aux défis climatiques** : les résultats attendus en termes de résilience et de bénéfices environnementaux et l'efficacité des solutions proposées (rapport impact/budget estimé) ;
- **Amélioration de la biodiversité et des milieux habités** : En quoi le projet permet-il d'améliorer la biodiversité ? En quoi améliore-t-il la résilience des milieux habités ?
- **Caractère innovant** : En quoi ce projet est-il novateur par rapport aux initiatives existantes ? Projet démonstratif et reproductible ? Le caractère innovant peut être technique, méthodologique, participatif, organisationnel, ...
- **Efficacité budgétaire et viabilité financière** : qualité du budget prévisionnel, le projet est-il économiquement soutenable ?
- **Qualité de la gouvernance** envisagée pour faciliter une bonne appropriation du projet par les parties prenantes ;
- **Pérennité du projet et gestion adaptative** : Entretien, manutention évaluation, monitoring ;
- **Une attention sera donnée à la diversité des projets** : permettant une représentativité des vulnérabilités en fonction de différents contextes.

5. Démarche à suivre pour candidater et pièces à fournir

- Lettre d'engagement (ou délibération de l'instance décisionnaire) ;
- Remplir le formulaire de candidature ;
- Budget estimé et calendrier prévisionnels ;
- Possibilité de mettre des documents supplémentaires (Plans, photos, ...)

Contacts et accompagnement

Appel à projet porté par : ENRx

Contacts du partenaire: Christine Masson c.masson@enrx.fr et Cathy Tremblay c.tremblay@enrx.fr - tel / +33 3 20 12 86 73 :+33 6 86 95 79 28

6. Calendrier de l'appel à projet

